



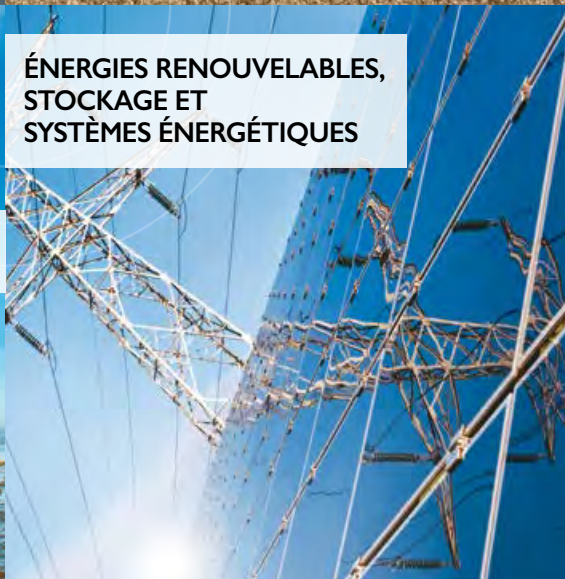
TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE



AGRICULTURE INNOVANTE



**ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES,
AQUATIQUES ET MARINS**



**ÉNERGIES RENOUVELABLES,
STOCKAGE ET
SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES**

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Appel à projets

CONCOURS D'INNOVATION

Date de clôture - 13 mars 2018 à 12h





CONTEXTE

Le Concours d'innovation est un dispositif de soutien financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) visant à soutenir des projets innovants portés par des start-up et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises *leaders* dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale. Il permet de **cofinancer des projets de recherche, développement** et innovation dont les coûts totaux se situent entre 600 k€ et 5 M€ et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions, services et technologies innovants.

Cette première vague du Concours d'innovation couvre 4 thématiques opérées exclusivement par l'ADEME^{*} :

- **transport et mobilité durable ;**
- **agriculture innovante ;**
- **écosystèmes terrestres, aquatiques et marins ;**
- **énergies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques.**

Les projets soutenus dans le cadre de ce Concours sont portés par une entreprise unique et sont non collaboratifs.

*4 autres thématiques sont opérées exclusivement par Bpifrance : numérique, santé, sécurité et cybersécurité, et La French Fab, www.bpifrance.fr

PROJETS ATTENDUS

Le Concours a pour objectif de soutenir des projets développant des méthodologies, des technologies, des services et des solutions ambitieuses, innovantes et durables. Ces projets, d'une durée située entre 12 et 36 mois, conduisent à un développement industriel et économique des entreprises qui les portent. Ils contribuent à réduire l'empreinte environnementale des solutions visées et sont créateurs d'emplois.

THÉMATIQUE TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

Déplacements de personnes et/ou de marchandises

■ Transports routiers

Performances et rendement, carburants alternatifs, hybridation et électrification des chaînes de traction, articulation véhicule / service / infrastructure, Usages innovants de mobilité des personnes et des biens, Solutions numériques de mobilité, Véhicules autonomes et/ou connectés, infrastructures routières intégrées.

■ Transports guidés (ferroviaire et par câble)

Systèmes et matériels innovants tant en milieu urbain et interurbains que sur les courtes et longues distances.

■ Transports maritimes et fluviaux

(Bateaux et navires à fonction commerciale de transport, de travail, de surveillance ou de loisir) Gain significatif sur les conditions d'exploitation, nouvelles technologies de l'information, réduction des rejets, amélioration de la sûreté et de la sécurité.

THÉMATIQUE AGRICULTURE INNOVANTE

Nouveaux systèmes de production agricole, aquacole et forestière

- amélioration de l'efficacité des intrants et/ou substitution par des intrants d'origine naturelle ;
- agro-équipements ;
- biotechnologies ;
- systèmes agronomiques et zootechniques ;
- nouvelles filières agricoles et alimentaires émergentes.

THÉMATIQUE ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, AQUATIQUES ET MARINS

Innover pour la qualité des écosystèmes

■ Eau

- enjeux sanitaires (nouveaux polluants, phénomènes d'infiltration, qualité physico-chimique) ;
- enjeux hydrologiques (maîtrise des risques d'inondation et déversement, prévention et résilience de la sécheresse) ;
- optimisation et développement de nouvelles sources d'eau ;
- sécurité des installations et des infrastructures de traitement.

■ Sols

- préservation et reconquête de la biodiversité des sols ;
- concilier qualité de l'eau et production agricole ;
- anticiper, localiser et mobiliser les sols.

■ Milieux

- renforcement des connaissances sur l'état des écosystèmes et des impacts des activités anthropiques ;
- réduction des impacts anthropiques, préservation et restauration des milieux dégradés ;
- optimisation des services écosystémiques ;
- intégration des usages et métiers du numérique, métrologie, instrumentation.

THÉMATIQUE ÉNERGIES RENOUVELABLES, STOCKAGE ET SYSTÈMES

Compétitivité de la production renouvelable

■ Énergies renouvelables

- technologies de production innovantes améliorant performance, compétitivité, fiabilité ou méthodes de construction, installation ou repowering ;
- outils d'optimisation de la production et de monitoring ;
- fonctions permettant une plus grande durabilité et une meilleure intégration au réseau ou toute forme de couplage avec un réseau utilisateur.

Les secteurs concernés :

- solaire (photovoltaïque et thermique) ;
- éolien (terrestre et en mer, dont flottant) ;
- énergies marines renouvelables ;
- biomasse pour des applications de chauffage, cogénération ou injection, dans les secteurs résidentiel et collectif / industriel ;
- géothermie et pompes à chaleur ;
- production de froid (valorisation de sources naturelles, par exemple SWAC) ;
- hybridation de sources.

■ Stockage et systèmes énergétiques

- solutions de stockage pour différents usages / échelles de temps et modèles d'affaires associés ;
- observabilité, opérabilité et gestion des réseaux ;
- solutions et outils pour l'insertion des énergies renouvelables ;
- exploitation des données issues des sous-stations, compteurs communicants et services énergétiques associés ;
- modèles technico-économiques compétitifs pour les micro-grids connectés au réseau et pour les systèmes isolés en zones rurales ;
- gestion optimisée des réseaux de chaleur / froid.



PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION – ÉLIGIBILITÉ

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Le projet déposé doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

- projet avec dossier complet soumis sur la plateforme dématérialisée de l'ADEME déposé **avant la date de clôture : 13 mars 2018 à 12h00** ;
- domaine couvrant une des thématiques mentionnées précédemment ;
- coût total du projet situé entre 600 k€ et 5 M€ ;
- porteur unique, qui est une PME.*

Les critères sont détaillés dans le texte complet de l'Appel à projets :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI_20_Vague_I2017-89#resultats

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection entre la date de clôture du concours et la prise de décision est rapide :

- **6 semaines** environ pour les projets dont le coût est inférieur à 800 k€ (instruction standard) ;
- **3 mois** environ pour les projets dont le coût total se situe entre 800 k€ et 5 M€ (instruction approfondie).

Les porteurs des dossiers présélectionnés présentent leur projet lors d'une audition de 40 minutes durant la semaine du 9 avril 2018 :

- présentation de l'entreprise et du projet (20') ;
- questions du jury et réponses du porteur (20').

Sélection des lauréats :

- projets inférieurs à 800 k€ (instruction standard) : **début mai 2018** ;
- projets entre 800 k€ et 5 M€ (instruction approfondie) : **fin juin 2018**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- caractère innovant et valeur ajoutée du projet ;
- impact économique du projet ;
- capacité du porteur à mener le projet ;
- critères d'éco-conditionnalité du projet.

*au sens de la Commission européenne.

MODALITÉS D'AIDE

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement partiel des dépenses dans la limite des taux d'intervention maximaux autorisés par la Commission européenne à savoir :

Catégorie d'entreprise	Petites entreprises (PE)	Moyennes entreprises (ME)
Taux d'aide	45%	35%

En règle générale, la modalité d'attribution de l'aide^{*} respecte la répartition suivante :

- 2/3 de l'aide attribuée sous forme de subventions ;
- 1/3 de l'aide attribuée sous forme d'avances récupérables. Le montant des avances récupérables ne pourra pas être inférieur à 100 k€ par projet.

VERSEMENT DES AIDES

- avance à notification d'un montant maximal de 200 k€ dans la limite de 70 % du montant de l'aide octroyée ;
- un ou deux versements intermédiaires le cas échéant ;
- le solde, de 20 % minimum, est versé suite à la remise d'un rapport final.

Le montant des capitaux propres^{**} aux dates des versements de l'aide doit être supérieur ou égal au montant du cumul des aides versées.

* encadrement communautaire relatif aux aides à la RDI.

**le montant des capitaux propres est défini comme la somme exclusive des capitaux propres (ligne DL au passif du bilan) et des produits des émissions de titres participatifs (ligne DM au passif du bilan).

SOUSSION DES PROJETS

Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer **uniquement sous forme électronique**, via la plateforme de dépôt ADEME jusqu'à la **date de clôture du 13 mars 2018 à 12h00** :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI 20 Vague 12017-89#resultats>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Accédez au texte complet du Concours d'innovation : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI 20 Vague 12017-89#resultats>
- Pour toute question en amont de la soumission : concoursinnovation@ademe.fr

#ConcoursInnovationPIA



Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été créé par l'État en 2010 afin de stimuler l'innovation et l'investissement en France. L'ADEME en est l'opérateur pour les innovations destinées à accélérer la transition énergétique et environnementale. Environ 4 milliards d'euros de crédits lui sont dédiés sur la période 2010-2020 pour financer des projets innovants et développer les filières industrielles de demain.

Entre 2010 et 2017 (PIA 1 et PIA 2), 745 projets dont 322 portés par des PME, ont été soutenus à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Le PIA 3 opéré par l'ADEME dès 2017 représente 1 milliard d'euros dont 600 millions d'aides d'État et 400 millions de fonds propres.

Les interventions de l'ADEME se situent en aval de la R&D, en soutien des projets innovants portés par les entreprises dans les secteurs suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique et vecteurs énergétiques, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents, bâtiment, industrie et agriculture éco-efficientes, chimie verte, économie circulaire (traitement des déchets et de l'eau), biodiversité, transports et mobilité durables (routiers, ferroviaires et maritimes).

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr
[@ADEME](https://twitter.com/ADEME)

